# Conseil Economique et Social

#### **AVIS N°015-2005 DU CES**

# SUR L'AVENANT 2005-2006 DU 12 EME CONTRAT DE PLAN ETAT-MAYOTTE

#### I. Objet

La présente saisine soumise à l'avis du Conseil économique et social a pour objet le rapport n°2005-385 de Monsieur le Président relatif à l'avenant 2005-2006 du 12<sup>ème</sup> contrat de plan Etat-Mayotte, présenté par la commission des affaires générales, financières et européennes qui s'est réunie le 13 octobre sur convocation du Président du CES. La commission a auditionné Monsieur Bruno GALLOIS-CARPENTIER Chargé de mission, politiques contractuelles.

## II. Remarques

L'examen de ce projet appelle les observations suivantes :

Le CES prend acte du projet d'avenant basé sur le principe du redéploiement de crédits par ministère. La volonté animant ce projet étant une consommation optimum des crédits avant la fin 2007. C'est une bonne démarche, mais il faut aller vite et signer ce document le plus tôt possible.

Cependant, la programmation des opérations reste floue et pas assez claire. Les modalités de financement crée de grosses distorsions entre les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP). Ce manque de visibilité est handicapant pour la collectivité.

Les opérations visées dans les fusions de fiche ou les modifications d'intitulés devraient bénéficier d'une optimisation des énergies de la part des services gestionnaires.

## **III. Conclusions/Propositions**

- ☑ Il faudrait que la collectivité s'entoure des **conditions de mise en** œuvre et d'une consommation rapide des crédits tout en restant vigilant sur la disponibilité effective des crédits de paiement.
- ☑ Il faudrait que les services du Conseil général mais également les élus mahorais locaux et parlementaires déploient tout leur talent pour disposer effectivement des fonds nécessaires à la réalisation des opérations inscrits dans ce rapport.
- Nous formulons également le souhait que le Président du CES ou son représentant puisse être associé dans la mesure du possible à la signature de cet avenant.
- Nous donnons par ailleurs un **avis favorable** au voeu du Président du Conseil général de signer cet avenant au nom de la Collectivité départementale de Mayotte.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés